

NOTE D'INFORMATIONS – RENTREE 2026
ELEVES DE 5^e / 4^e / 3^e



Pour valider l'inscription de votre enfant pour la prochaine rentrée, merci d'effectuer une double démarche :

1) De rapporter les documents ci-dessous **complétés et signés au professeur principal pour le 07 mai au plus tard**

- La fiche de réinscription
- La fiche « renseignement vie scolaire » (*pour compléter cf. page 5 du carnet de correspondance*)
- La fiche d'urgence pour l'infirmerie

2) Procéder à la saisie dans **Educonnect en Juin : un message ENT présentant la procédure vous sera envoyé**

Nous vous transmettons également :

- Les fournitures scolaires et bons de commande groupée des fédérations
- Un descriptif des options facultatives (si souhaitées par l'élève)

Vous trouverez les documents suivants sur la page d'accueil du site du collège :

<https://lucieaubrac.ent.auvergnerrhonealpes.fr>

rubrique « actualité » article « inscription »

- Les « modalités des autorisations des entrées et sorties au collège Lucie AUBRAC »
- Les fournitures scolaires et les bons de commande groupés des fédérations
- Une note d'information sur le PAI
- Une information sur le traitement des données personnelles
- Une information sur les 2 plateformes numériques : ENT du collège et Educonnect

Pour information :

- **Les documents de la demi-pension sont à remettre avec le dossier d'inscription.** Les élèves bénéficieront du service de la demi-pension dès la rentrée. Une régularisation pour les forfaits pourra se faire au vu des emplois du temps définitifs. Des inscriptions à la restauration pourront encore se faire à la rentrée et jusqu'aux emplois du temps définitif.
- **Pour obtenir un titre de transport scolaire 2026**, les responsables légaux des actuels élèves de 6^e, 5^e et 4^e doivent procéder à l'inscription de leur enfant **à partir du 15 juin 2026**, à l'adresse : <https://www.rubisjunior.grandbourg.fr/>
- Pour faciliter les échanges, des informations administratives sont transmises par courriel ou SMS aux responsables légaux : toutefois, si vous préférez être informés par le biais du carnet, vous pouvez en faire la demande écrite au Secrétariat de Direction.
- Pour les élèves qui bénéficient d'un PPRE ou d'un GEVASCO, les aménagements pédagogiques seront reconduits à l'identique en début d'année scolaire puis réactualisés à l'automne.

(Si vous souhaitez formuler une première demande, merci de fournir au Secrétariat de Direction un bilan d'un professionnel (ergothérapeute, orthophonique...))